

[Aide aux projets collaboratifs] SOUTENIR LES PROJETS ENTRE ENTREPRISES ET LABORATOIRES

OBJECTIF

→ favoriser les interactions et les collaborations entre industriels et académiques.

BÉNÉFICIAIRES

→ entreprises et organismes de recherche localisés en Île-de-France.

MONTANTS ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- le taux d'aide régionale maximum est de 50% pour les entreprises et 100% des coûts marginaux (ou 40% des coûts complets) pour les laboratoires publics. L'aide concerne les projets de recherche fondamentale, industrielle et de développement expérimental;
- le projet doit être labellisé par un pôle de compétitivité;
- le projet doit impliquer au minimum deux entreprises et un laboratoire de recherche public. Le pilotage est assuré par l'une des entreprises;
- le dépôt des dossiers se fait auprès de l'État ou de la Région en fonction des appels à projets;
- il doit avoir pour objet le développement d'un ou de nouveaux produits ou services à fort contenu innovant.

RÉSULTATS

Depuis son lancement en 2005, le soutien régional aux projets collaboratifs des pôles de compétitivité c'est :

- 280 projets soutenus;
- 700 subventions attribuées (dont 300 à des entreprises);
- un montant total de 209 M€ de subventions, pour des projets issus de 8 pôles de compétitivité.

CONTACTS

Région Île-de-France

 **N° Azur 0 810 18 18 18**

PRIX D'APPEL LOCAL

→ www.creersaboite.fr

Centre francilien de l'Innovation

 **N° Azur 0 810 012 074**

PRIX D'APPEL LOCAL

→ www.innovation-idf.org

Bpifrance/Bpifrance innovation

→ www.bpifrance.fr

→ 01 53 89 78 78 (Paris)

→ 01 46 52 92 00 (78, 92, 95)

→ 01 48 15 56 55 (77, 91, 93, 94)

Les aides à l'innovation sont financées dans le cadre du Fonds régional pour l'innovation et la conversion écologique et sociale (FRICES).



Conseil régional d'Île-de-France

Unité développement
Direction développement économique et innovation
142, rue du Bac - 75007 Paris
Tél. : 01 53 85 53 85 / www.iledefrance.fr

Ce document a été réalisé sur du papier 100% PEFC
issu de forêts gérées durablement.

Conception graphique : Rampazzo & Associés. Crédits photos : © Cyrus Cornut/Picturetank. Impression : ??????????

LA RÉGION SOUTIEN LES PROJETS INNOVANTS

**Vous innovez ou vous avez un projet d'innovation ?
Découvrez les aides de la Région dédiées au soutien
à l'innovation en faveur de la conversion écologique
et sociale de l'Île-de-France :**

- Aide à la maturation de projets innovants [AIMA]
- Aide à l'innovation responsable [AIR]
- Aide à l'expérimentation de projets innovants [AIXPé]
- Aide aux projets collaboratifs



www.iledefrance.fr

[AIMA] VÉRIFIER LA FAISABILITÉ DU PROJET

OBJECTIF

→ soutien financier au montage et à la maturation d'un projet innovant.

BÉNÉFICIAIRES

- TPE/PME/PMI implantées en Île-de-France (< 250 salariés);
- laboratoires de recherche franciliens à but non lucratif;
- clusters et structures de gouvernance des pôles de compétitivité franciliens.

MONTANTS MAXIMUM

STRUCTURE	MONTANT	TAUX DE PRISE EN CHARGE MAXIMUM
PME (seule ou en collaboration)	30000 € HT	70% (recherche industrielle) 50% (autres)
Laboratoires de recherche	30000 € HT	50%
Clusters et structures de gouvernance des pôles de compétitivité	20000 € HT	50%

DÉPENSES FINANCIÉES

- prestations de services (études de marché, recherche);
- propriété intellectuelle et acquisition de technologie(s);
- design;
- prototype(s) et maquette(s), etc.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- dépôt des dossiers toute l'année auprès du Centre francilien de l'innovation (CFI);
- auprès des directions régionales de Bpifrance;
- instruction et expertise réalisée par le CFI ou Bpifrance;
- aide versée sous forme de subvention et cofinancée à parité entre la Région Île-de-France et Bpifrance.

RÉSULTATS

- Depuis son lancement en octobre 2009, AIMA c'est :
- 1155 dossiers acceptés;
 - 29,4 M€ de subventions cumulées;
 - 25600 € de subvention moyenne par dossier.

[AIR] SOUTENIR LES INNOVATIONS RESPONSABLES

OBJECTIF

→ soutien à la RDI (Recherche, développement, innovation) favorisant l'innovation responsable (produits, process et services).

BÉNÉFICIAIRES, EXCLUSIVEMENT TPE/PME/PMI (< 250 SALARIÉS)

- implantées en Île-de-France;
- relevant de l'industrie ou des services;
- dont les projets de RDI remplissent des critères de développement durable (environnement, société, économie, gouvernance).

MONTANTS MAXIMUM

PROJET	MONTANT	TAUX DE PRISE EN CHARGE MAXIMUM
Recherche industrielle	80000 € HT	50%
Développement expérimental	80000 € HT	45% (si < 50 salariés) 35% (entre 50 à 249 salariés)
Innovation de procédé et de service	80000 € HT	35% (si < 50 salariés) 25% (entre 50 à 249 salariés)

DÉPENSES FINANCIÉES

- externes : investissements immatériels, prestations de service;
- internes : personnels affectés au programme de RDI, dans la limite de 50% de l'assiette éligible.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- dépôt des dossiers toute l'année auprès du Centre francilien de l'innovation (CFI) ou lors des appels à projets spécifiques;
- instruction du projet par le CFI et analyse de la pertinence du projet en termes de développement durable;
- aide versée sous forme de subvention : financée entièrement par la Région Île-de-France;
- mesures particulièrement favorables pour les TPE et les PME.

RÉSULTATS

- Depuis son lancement en octobre 2009, AIR c'est :
- 188 dossiers acceptés;
 - 12 M€ de subventions cumulées;
 - 70400 € de subvention moyenne par dossier.

[AIXPé] AIDER L'EXPÉRIMENTATION DE PROJETS INNOVANTS

Depuis 2012, la Région Île-de-France et Bpifrance soutiennent la mise en place d'expérimentation d'innovations.

OBJECTIF

- soutien aux expérimentations de projets innovants, en association avec les territoires franciliens, afin de tester un produit ou un service *in situ in vivo* auprès des usagers et consolider son entrée sur le marché.

BÉNÉFICIAIRES

- TPE/PME-ETI implantés en Île-de-France qui ont un partenariat effectif ou envisagé avec un lieu/territoire situé en Île-de-France.

MONTANTS

STRUCTURE	MONTANT MAXIMUM	TAUX DE PRISE EN CHARGE MAXIMUM
TPE et PME < 50 salariés	170000 €	45%
PME ≥ 50 salariés	170000 €	35%
ETI	170000 €	25%

DÉPENSES FINANCIÉES

- externes : investissements immatériels, prestations de service, sous-traitance;
- internes : personnels affectés au programme de RDI, amortissement des équipements, brevets/PI, mission/colloque.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- dépôt des dossiers auprès de la Région lors d'appels à projets;
- expertise en lien avec les structures d'accompagnement de l'innovation franciliennes;
- suivi et accompagnement du Laboratoire Paris Région Innovation (PRIL);
- aide versée sous forme de subvention ou d'avance remboursable et cofinancée par la Région Île-de-France et Bpifrance.

RÉSULTATS

- Depuis son lancement en septembre 2012, AIXPé c'est :
- 42 projets sélectionnés;
 - 2,2 M€ d'aides (subventions et avances remboursables) accordées.